



LA PROVIDENCE

Madame, monsieur,

Cette année encore, l'établissement La Providence met à la disposition de ses élèves du collège une salle où des casiers seront disponibles pour le dépôt temporaire du matériel scolaire. **Ce service est réservé aux élèves de 6ème et aux élèves demi-pensionnaires pour les 5èmes, 4èmes et 3èmes.**

L'utilisation de cette salle à casiers devra se faire selon les règles régissant la vie dans notre établissement. Il ne s'agit pas d'un lieu de séjour ou de discussion. L'élève est responsable de son casier et les dégradations seront facturées. Un chèque de caution de 20€ est demandé, il sera encaissé et restitué sur le compte famille en fin d'année. Ce chèque à l'ordre de AEP OGEC devra être déposé auprès de la responsable vie scolaire (Mme Deharbe). Le matériel entreposé dans le casier est sous la responsabilité de l'élève. L'élève devra fournir un cadenas solide.

Les horaires d'ouverture sont :

7h45 - 8h05

9h00 - 9h05 pour les élèves commençants à 9h05

9h55 - 10h10

12h00 - 12h10

13h20 - 13h30

15h20 - 15h35

16h30 - 16h35

17h25 - 17h30

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le coupon réponse ci-joint.

✂.....

Coupon à renvoyer par voie postale à la responsable vie scolaire pour le 20 Août 2024 (afin que votre enfant puisse en bénéficier dès la rentrée), accompagné du chèque de caution.

Je soussigné

.....responsable

de l'élève.....en classe de :.....

demande à bénéficier d'un casier pour l'année scolaire 2024-2025 selon les conditions d'utilisation décrites plus haut.

A.....le.....

Signature :

2 rue Clerjot 02000 Laon

Tel : 03.23.20.26.62 – mail : secretariat.direction@laprovidence02.fr

www.la-providence-laon.fr